

Codes qualité utilisés par les CPAS

[v.1.4 du 16/07/2021](#)

[v.1.3 du 18/05/2021](#)

[V1.2 du 28/02/2019](#)

[V1.1 du 11/06/2018](#)

1. Codes qualité

Selon les modalités qui régissent la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS), les CPAS sont dans l'obligation d'intégrer dans le répertoire des références de la BCSS chaque bénéficiaire en fonction de sa qualité. Pour chacune de ces qualités, un code spécifique a été déterminé. Ce code qualité reflète la qualité pour laquelle une personne est intégrée dans le réseau de la BCSS et par là-même la raison pour laquelle une information du réseau peut être utilisée via un flux informatique. La personne en enquête est ainsi intégrée en 001, les RI en 002, les équivalents RI en 003, etc.

Cette intégration est importante tant pour le CPAS que pour l'ensemble du réseau. En effet, c'est à travers une intégration correcte qu'un lien peut être effectué entre les CPAS et les différentes institutions du réseau pour une même personne. Cette procédure d'intégration est un prérequis indispensable à l'envoi et la réception de données via les flux informatiques. Ci-dessous un relevé des différents codes qualité utilisés par les CPAS ainsi qu'une description détaillée.

2. Codes qualité utilisés par les CPAS :

Codes	Libellés	Durée
001	En enquête	maximum 2 mois
002	RI	maximum 1 an
003	Equivalent RI	maximum 1 an
004	Autre aide financière	maximum 1 an
005	Membre du ménage sans aide	maximum 1 an
006	Emploi subsidié	maximum 1 an
007	Médiation collective/ Accompagnement budget	maximum 5 ans
008	Services (familles, séniors, etc.)	maximum 5 ans
009	Autres formes d'accompagnement	maximum 5 ans
011	Encadrant	Période indéfinie
012	Participant	maximum 1 an
020	Collaborateur à l'enquête (Vesta)	2 mois maximum
021	Collaborateur (Vesta)	Date de début de l'emploi jusqu' au jour avant la pension
030	Récupération auprès d'un débiteur d'aliments ¹	1 an
031	Récupération de tout type de dettes hormis celle d'une dette liée à une aide sociale en cours ²	1 mois

¹ Si le débiteur d'aliments fait partie du ménage de fait du bénéficiaire, les codes de 001 à 009 peuvent être utilisés. Si le débiteur d'aliments ne fait pas partie du ménage de fait du bénéficiaire, il convient d'utiliser le code qualité 030.

² Le code qualité à utiliser pour le recouvrement d'une aide sociale en cours est celui de ladite aide.

040	Bénéficiaire de l'allocation de chauffage	1 an du 01/01 au 31/12 d'une année
081	Careinstitutionremotecontact (BelRAI)	maximum 1 mois
082	Careinstitutiondaycare (BelRAI)	maximum 2 ans

3. Portée des codes qualité³:

Code qualité : 001

Intitulé : En enquête

Durée : maximum 2 mois

- Indication qu'une enquête sociale est en cours pour l'assuré et les membres de son ménage en vue de déterminer dans quelle mesure une aide peut être proposée au Conseil de l'Action Sociale.

Code qualité : 002

Intitulé : RI

Durée : maximum 1 an

- Identifie le bénéficiaire principal du RI.
 - N'est pas utilisé pour les enfants et ce ; même si le taux 'famille à charge' est applicable.
- Pour le partenaire :
- Si le montant du RI taux famille à charge octroyé est supérieur au taux 'cohabitant', le partenaire est identifié par le '002'.
 - Si le montant du RI taux famille à charge octroyé est inférieur au taux 'cohabitant', le partenaire est identifié par le '005' ou par tout autre code qualité qui lui est applicable.

Code qualité : 003

Intitulé : Equivalent RI

Durée : maximum 1 an

- Identifie le bénéficiaire principal de l'équivalent RI .
 - N'est pas utilisé pour les enfants et ce ; même si le taux 'famille à charge' est applicable.
- Pour le partenaire :
- Si le montant de l'équivalent RI taux famille à charge octroyé est supérieur au taux 'cohabitant', le partenaire est identifié par le '003'.
 - Si le montant de l'équivalent RI taux famille à charge octroyé est inférieur au taux 'cohabitant', le partenaire est identifié par le '005' ou tout autre code qualité qui lui est applicable.

³ Si une personne bénéficie simultanément de plusieurs aides, il convient d'intégrer la personne dans les différents codes qualité correspondants aux aides octroyées. La hiérarchie des codes qui prévalait au début du projet a été abandonnée.

Code qualité : 004	
Intitulé : Autre aide financière	Durée : maximum 1 an
<ul style="list-style-type: none"> - Code qualité utilisé que dans divers contextes tels que : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les soins médicaux (Mediprima), ➔ Le logement social, ➔ Les cotisations de mutualités ➔ Les frais pharmaceutiques, ➔ Les allocations familiales, ➔ Les primes d'installation, ➔ L'accueil en ILA, ➔ La garde d'enfant, ➔ Etc. - Ce code doit être utilisé, même si le bénéficiaire est déjà intégré en code 2, 3 ou 6. 	

Code qualité : 005	
Intitulé : Membre du ménage sans aide	Durée : maximum 1 an
<ul style="list-style-type: none"> - Membre du ménage, autre que les enfants mineurs à charge, qui ne bénéficie d'aucune aide directement ou indirectement. - Ne peut pas être utilisé pour les enfants à charge. - Enfant à charge bénéficiaire d'une aide (mineur ou majeur) : code 004. 	

Code qualité : 006	
Intitulé : Emploi subsidié	Durée : maximum 1 an
<ul style="list-style-type: none"> - Personne bénéficiant d'une mesure de mise à l'emploi (art60, art61, etc.). - Si les prestations fournissent une rémunération supérieure au RI, le travailleur sera identifié à l'aide d'un code qualité '006' et son partenaire par un code '005'. - Si les prestations fournissent une rémunération inférieure au RI, le travailleur sera identifié à l'aide d'un code qualité '006' et le cas échéant à l'aide d'un code qualité '002' ou '003', son partenaire à l'aide d'un code '002' ou '003' en cas d'un taux famille à charge. 	

Code qualité : 007	
Intitulé : Médiation de dettes/ Accompagnement budgétaire	Durée : maximum 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Qualifie un bénéficiaire et, si d'application, son partenaire suivi dans une procédure de médiation de dettes ou d'accompagnement budgétaire. - Vaut également pour la gestion du patrimoine d'un bénéficiaire. 	

Code qualité : 008

Intitulé : Services (familles, seniors, etc.)

Durée : maximum 5 ans

- Désigne l'aide aux personnes sous différentes formes (services à domicile, services de nettoyage, appel à une assistante sociale, etc.).
- Vaut tant pour la personne que pour le partenaire.

Code qualité : 009

Intitulé : Autres formes d'accompagnement

Durée : maximum 5 ans

- Concerne notamment les domaines suivants :
 - ➔ Le suivi psychosocial (aide dans l'administration),
 - ➔ La recherche d'un logement,
 - ➔ La recherche de homes et de maisons de soins afin de diminuer la longueur des listes d'attente.
- Vaut tant pour la personne que pour le partenaire.

Code qualité : 020

Intitulé : Collaborateur à l'enquête (Vesta)

Durée : maximum 2 mois

- Indication qu'une enquête sera effectuée à propos d'un employé d'un CPAS qui sera chargé de l'aide aux personnes dans le cadre du subside de la Région Flamande (Vesta). Il s'agira dans la plupart des cas de récolter les informations relatives à son identification.
- Après sa confirmation dans la fonction, la personne sera intégrée avec le code '021'.

Code qualité : 021

Intitulé : Collaborateur (Vesta)

Durée : Date de début de l'emploi jusqu' au jour avant la pension

- Concerne un employé d'un CPAS qui sera chargé de l'aide aux personnes dans le cadre du subside de la Région Flamande (Vesta).

Code qualité : 030

Intitulé : Débiteur d'Aliments

Durée : 1 an

- Code utilisé lors d'une enquête sur les débiteurs d'aliments ne faisant pas partie du ménage en vue d'une récupération auprès des débiteurs alimentaires ou pour faire valoir les droits de l'intéressé à l'égard de ceux qui lui doivent des aliments.
- Concerne uniquement le débiteur d'aliments et non le conjoint ou partenaire de celui-ci.
- Un débiteur d'aliments peut être:
 - ➔ un descendant ou un ascendant du bénéficiaire,
 - ➔ Le conjoint ou un ex-conjoint du bénéficiaire.
- Si le débiteur alimentaire cohabite avec le bénéficiaire, le code qualité '001' doit être utilisé pour réaliser l'enquête sur les ressources des cohabitants.

Code qualité : 031	
Intitulé : Tout type de dettes hormis celle d'une dette liée à une aide sociale en cours	Durée : 1 mois
<ul style="list-style-type: none"> - Couvre la récupération tant des frais de l'aide sociale qui n'est plus en cours⁴ que des frais de service fourni par le CPAS à une personne ne bénéficiant pas d'une aide sociale. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ➔ l'intéressé cesse de rembourser une somme que le CPAS lui a prêté pour effectuer un achat (ex. frigidaire), ➔ les frais de soins à domicile, de distribution de repas, de location, de placement dans une institution, ➔ montant dû après que l'assuré ne reçoive plus aucune aide du CPAS. 	

Code qualité : 040	
Intitulé : Bénéficiaire de l'allocation de chauffage	Durée : 1 an du 01/01 au 31/12 d'une année
<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaire uniquement. - Pas d'autre membre du ménage même si ceux-ci entrent en ligne de compte pour l'enquête sociale. 	

Code qualité : 081	
Intitulé : Careinstitutionremotecontact (BelRAI)	Durée : maximum 1 mois
<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit ici d'une relation de soins assurée par un CPAS ou par une maison de soin (welzijnsvereniging) qui a été établie sur base d'un appel téléphonique. 	

Code qualité : 082	
Intitulé : Careinstitutiondaycare (BelRAI)	Durée : maximum 2 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit ici d'une relation de soins assurée par un CPAS ou par une maison de soin (welzijnsvereniging) qui a été établie sur base d'un échange de vues en présentiel. 	

Fonction	Codes qualité
Service Social (travailleur social et agent administratif)	001-009 ; 020 ; 021 ; 030 ; 040 ; 081 ; 082
Directeur Général/Secrétaire	031
Directeur Financier/ Receveur	030 ; 031

⁴ Le code qualité à utiliser pour le recouvrement d'une aide sociale en cours est celui de ladite aide.